

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

## DÉCRET

*Déclarant l'Association dite « Société Académique d'Architecture de Lyon » reconnue comme établissement d'utilité publique.*

Le Président de la République française,  
Sur le rapport du Ministre de l'intérieur,  
Vu la demande présentée par l'Association dite : « Société Académique d'Architecture de Lyon », en vue d'obtenir la reconnaissance comme établissement d'utilité publique ;  
L'extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale en date du 2 juin 1910 ;  
La délibération du Conseil municipal de la Ville de Lyon, en date du 22 mai 1911 ;  
Le *Journal Officiel* du 29 janvier 1905, contenant la déclaration prescrite par l'article 5 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ;  
Les comptes et budgets, ainsi que l'état de l'actif et du passif de l'Association ;  
Les statuts proposés et les autres pièces de l'affaire ;  
L'avis du Préfet du Rhône ;  
La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ;  
Le Conseil d'Etat entendu,

Décète :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — L'Association dite : « Société Académique d'Architecture de Lyon », dont le siège est à Lyon, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Sont approuvés les statuts de l'Association, tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation préalable du Gouvernement.

ARTICLE 2. — Le Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 18 novembre 1913.

Signé : R. POINCARÉ.

Par le Président de la République,

*Le Ministre de l'intérieur,*

Signé : L.-L. KLOTZ.

Pour ampliation,

*Le Sous-Directeur, Chef du Bureau du Cabinet,*

Signé : L. TABARAUT.

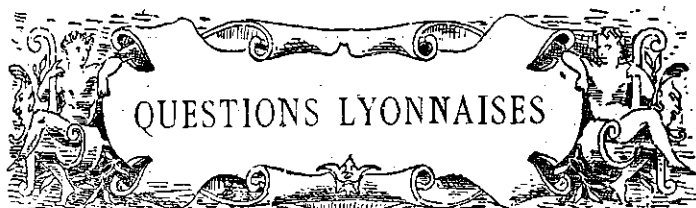
Pour copie certifiée conforme.

Lyon, le 2 décembre 1913.

Pour le Préfet du Rhône,

*Le Secrétaire général pour la police, délégué,*

Signé : J. BOISROZERS.



### L'HOTEL DU GOUVERNEUR MILITAIRE

La Municipalité s'est enfin émue de l'état lamentable de l'hôtel du Gouverneur de Lyon ; elle vient de proposer au Conseil municipal l'achat, par voie d'échange, du grand immeuble appartenant à M. le baron Vitta et situé sur l'avenue de Noailles et la rue Maiesherbes.

Ledit propriétaire accepterait de troquer son habitation, estimée à 800.000 francs, contre celle de la rue Boissac, moyennant une soulte de 300.000 francs payable par annuités de 16.238 francs. Les évaluations respectives nous semblent ainsi bien conformes à la valeur actuelle des installations en cause.

La combinaison proposée est, à première vue, assez séduisante, en ce sens que le coût de l'opération sera relativement très faible et que l'on pourra loger plus convenablement qu'aujourd'hui notre grand chef, dans l'un des plus jolis quartiers de la ville à proximité des principales casernes et beaucoup plus près du Grand-Camp qu'il ne l'est maintenant.

Toutefois, on peut se demander s'il n'eût pas été préférable de construire à neuf un palais militaire, aménagé spécialement en vue de sa destination, et construit, non seulement sur un emplacement judicieusement choisi, mais aussi avec une certaine ampleur architecturale ; nous sommes assez

pauvres, en effet, en édifices de grande allure, pour que nous puissions songer à embellir notre cité quand l'occasion se présente de créer d'importants établissements de services publics ou administratifs.

La dépense n'aurait pas été beaucoup plus élevée et, en tout cas, pas hors de proportion avec nos ressources communales ; nous pouvons faire observer d'ailleurs, que la plupart des villes chefs-lieux de commandement de corps d'armée assurent dans de meilleures conditions que la nôtre le logement de leurs généraux. Grenoble même, qui n'est pratiquement que le centre de commandement d'une division d'infanterie, a mis à la disposition du divisionnaire de ce groupe de quatre régiments un vaste bâtiment d'agréable aspect et bien mieux tenu que ne l'est à Lyon le grand quartier général.

Peut-être est-il encore temps de se décider à faire une œuvre plus recommandable à tous égards, c'est-à-dire de renoncer à la combinaison envisagée par notre Administration municipale, et d'étudier un tout autre programme répondant mieux aux considérations locales que nous venons d'exposer.

Nous pouvons dire, à ce propos, que la fameuse Commission d'études aurait pu être utilement appelée à donner son avis sur cette question d'une importance relative assez grande ; nous avons maintes fois signalé, du reste, que le projet de déplacement de l'hôtel du Gouverneur devait faire l'objet d'un examen approfondi, sa reconstruction pouvant être prévue, nous semblait-il, dans l'un des îlots du centre dont la transformation est d'ores et déjà décidée.

C'est ainsi que nous avons particulièrement insisté sur le choix du futur quartier rénové des Célestins, par exemple à l'angle de la place Bellecour et de l'artère nouvelle à ouvrir

entre ladite place et le débouché place des Jacobins rue Centrale.

Mais il ne peut y avoir d'idée préconçue quand il s'agit d'une affaire de ce genre. Une enquête consciencieuse et approfondie aurait pu permettre à nos édiles de se prononcer, en parfaite connaissance de cause, entre les diverses solutions rationnelles qui auraient pu être proposées, soit par l'aréopage des soixante-huit, soit par les personnalités compétentes de l'architecture et de la voirie municipales ; dans tous les cas, l'avis de l'autorité militaire doit être sollicité relativement à ses préférences et à l'indication des desiderata auxquels doit répondre une construction destinée à abriter les services généraux de notre région militaire.

De toute façon, il est fâcheux que la question n'ait pas été envisagée de prime abord avec toute l'ampleur désirable.

Nous pourrions le regretter un jour, car il ne faut pas oublier que nous ne possédons à Lyon le siège du XIV<sup>e</sup> arrondissement militaire qu'en vertu d'une tolérance, le chef-lieu officiel étant Grenoble ; l'installation provisoire du commandant de corps d'armée dans notre ville n'a été décidée, en 1873, à la réorganisation générale, que par suite du maintien d'un gouverneur dont, par raison d'économie, on a voulu cumuler les fonctions avec celles de général en chef des troupes de ladite région.

Mais que l'on supprime le Gouvernement militaire de Lyon (il en a été bien souvent question à diverses époques dans les milieux politiques) et il n'existera plus de raisons plausibles pour ne pas rendre à Grenoble ce qui lui est régulièrement dû.

L'Administration de la Guerre sera d'autant plus poussée à demander le transfert que nous aurons été moins conciliants et plus avarés vis-à-vis d'elle.

Cette éventualité toujours possible vaut la peine d'être prise en sérieuse considération.

\*  
\*\*

Quoi qu'il en soit, voici quelques renseignements sur l'acquisition projetée par l'Administration municipale.

L'hôtel de l'avenue de Noailles est composé d'une vaste maison en pierre de taille, en façade sur ladite avenue, de trois étages sur rez-de-chaussée, desservie par deux escaliers en pierre et un ascenseur.

Des écuries et communs d'un étage, en pierre de taille également, avec greniers au-dessus, en façade sur la rue Malesherbes, sont réunis au corps de logis principal par des galeries couvertes de terrasses ; l'ensemble forme une vaste cour intérieure.

Aucune indication n'a été donnée à la Commission sur la disposition intérieure de l'hôtel.

Or, comme il y aura lieu sans doute d'apporter des modifications importantes à la distribution des pièces, le Gouverneur devant pouvoir disposer de vastes salons de réception et de nombreux bureaux pour les officiers de l'Etat-Major, il est à peu près certain que l'on sera amené à faire des changements assez considérables.

Donc, la combinaison ne se bouclera peut-être pas avec les 300.000 francs prévus.

SINED.

## LA CIRCULATION SUR LA PLACE DES CORDELIERS

S'il y a un endroit à Lyon où la circulation est difficile à certaines heures, c'est certainement la place des Cordeliers.

Qui de nous, Lyonnais, n'a pas assisté sur cette place au va-et-vient des voitures, tramways, débouchant des rues adjacentes ou s'y engageant, dans le pêle-mêle du public obligé de traverser la place, soit encore pour prendre ou quitter un

tramway, voire même une voiture de place. Dans ce désordre, le public a fort à faire pour éviter les accidents.

Il est juste de reconnaître que l'Administration supérieure, soucieuse de l'ordre, prend soin de placer en vigie et par intermittence un agent.

Ce moyen, évidemment excellent, est cependant insuffisant ; aussi, ne conviendrait-il pas d'assurer l'ordre et la sécurité par des moyens permanents, découlant d'une meilleure appropriation de la place ?

Ne vaudrait-il pas mieux donner plus d'extension à la largeur de la place, et, pour ce faire, diminuer le trottoir du côté du Grand Bazar, sacrifier le minuscule jardin du côté du Palais du Commerce, qui est, quoi qu'on puisse en dire, sans utilité, en faisant à son emplacement un trottoir spacieux, dans une forme convenable aux dégagements, établi en reculement de la barrière qui clôt ce jardinet.

En outre de la facilité des dégagements que ce trottoir procurerait, il aurait l'avantage de découvrir le groupe intéressant de sculpture du Rhône et de la Saône, tandis qu'actuellement on ne peut l'apercevoir qu'au travers d'une haute grille, tout comme s'il s'agissait d'un animal féroce enfermé dans sa cage, que l'on ne peut approcher sans danger.

Toutefois, si on craignait quelques déprédations — car nous ne sommes pas en Italie, où l'on a le culte et le respect des belles choses en plein air — on pourrait placer un entourage très bas qui éloignerait certains gens en quête du mal.

L'espace considérable gagné par ces diminutions et suppression procurerait une large chaussée permettant la création de vastes refuges le long du stationnement des tramways (dispositif n° 1).

Que ce soit du côté du Palais du Commerce ou du Grand Bazar, les chaussées laisseraient passer au besoin deux voitures de front.

Cette disposition permettra d'affecter le trottoir du côté du Grand Bazar à la circulation, au lieu d'être, comme présentement, encombré par le stationnement des voyageurs.

Au nord de la place et dans l'axe du Palais du Commerce, serait établi un refuge central surmonté d'un pilonc décoratif muni d'un puissant éclairage.

Les trottoirs seraient sur le même alignement, autre avantage pour le public et les conducteurs de voitures.

Sans crainte d'accident, le public stationnerait sur les refuges, la distance à parcourir pour les atteindre étant réduite des deux côtés.

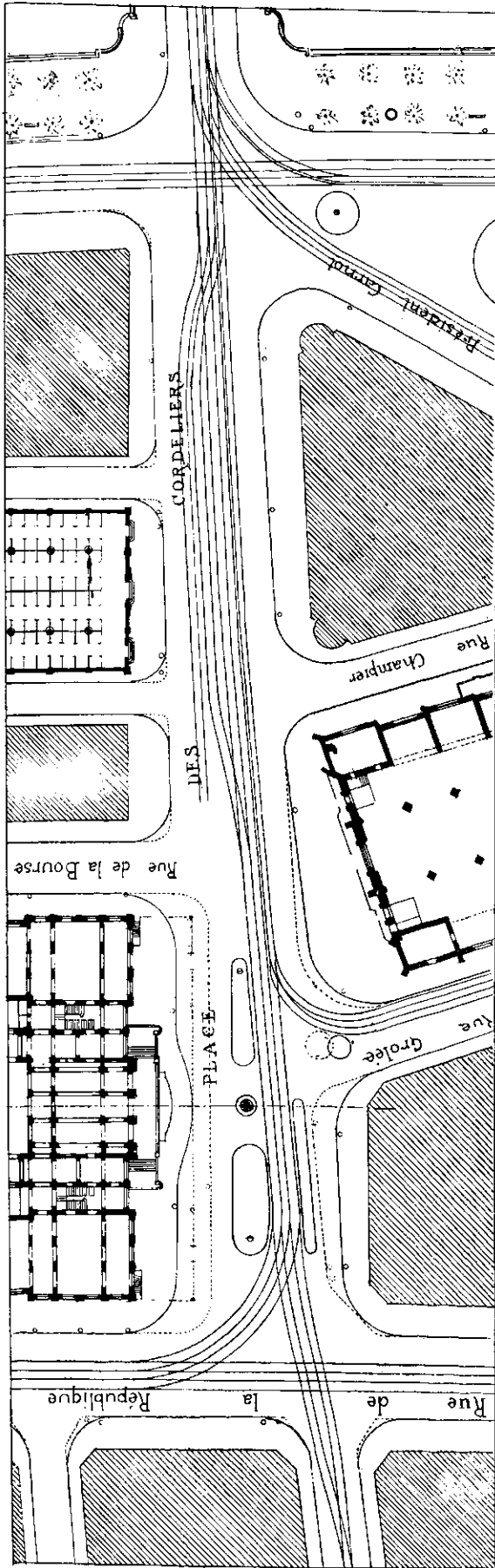
Ces dispositions pourraient être complétées par un rescindement du trottoir devant l'église Saint-Bonaventure, par la diminution du trottoir à la rencontre de la rue Grôlée ; par l'augmentation des courbes des trottoirs de la place avec les rues Champier, Claudia et Grenette, etc., qui sont insuffisantes comme sur beaucoup de points de la ville.

Enfin, pour terminer, rue de la République et rue Grenette, à la station du tramway Perrache-Broteaux, si réellement le budget de la Ville ne devait pas trop en souffrir, ce que nous croyons aisément, si l'on désire placer l'intérêt général avant tout, rendre le trottoir à la circulation des piétons au lieu de les obliger à circuler ou attendre sur la chaussée dans l'embarras des voitures.

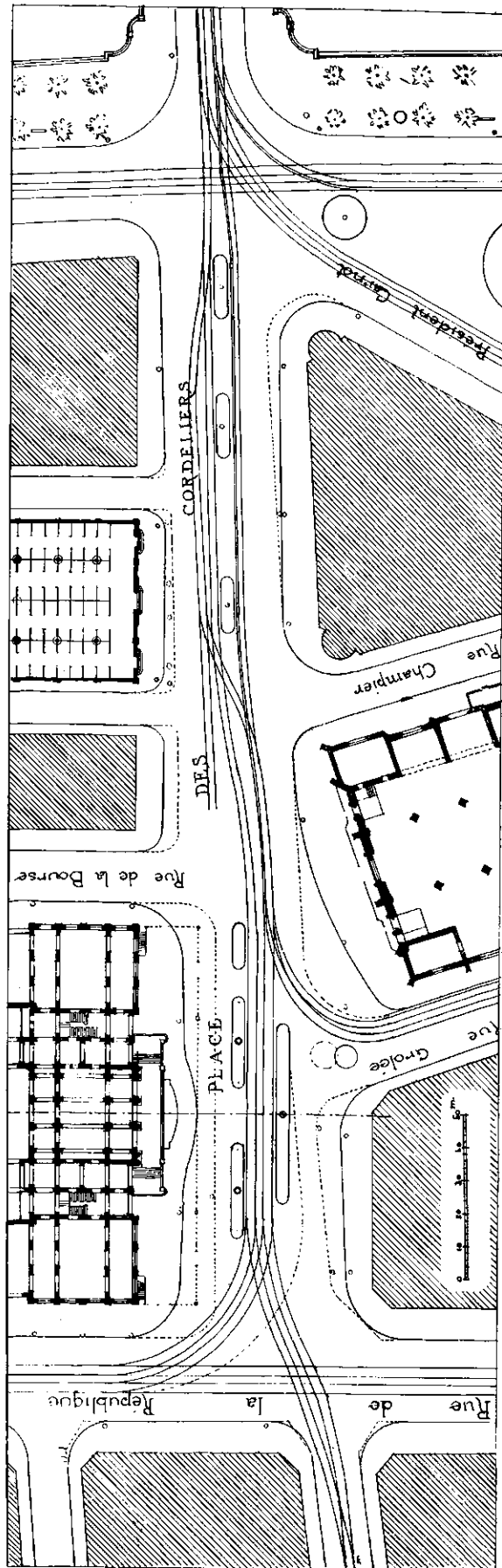
Pour atteindre ces résultats, qui nous paraissent un progrès à l'ordre de la circulation, il suffirait de quelques travaux de petite voirie, d'une diminution de perception de taxes sur la voie publique pour une occupation abusive d'un endroit aussi fréquenté, et c'est tout, les lignes de tramways existantes n'étant pas déplacées.

\*  
\*\*

Le second dispositif procède du même désir ; il oblige au déplacement des voies de tramways, tout comme le premier ; il comprend des refuges, mais réguliers, placés entre la double voie, s'étendant par intervalles sur la longueur de la place. Il fait une répartition mieux équilibrée de la chaussée. Il au-



Disposition projetée sans déplacement des voies actuelles de tramways.



Disposition projetée avec déplacement des voies de tramways.

LA CIRCULATION SUR LA PLACE DES CORDELIERS

(Les traits pointillés indiquent les trottoirs à modifier)

rait comme conséquence la diminution du trottoir devant le magasin des Cordeliers, côté du quai, pour obtenir le parallélisme des voies.

Ce dispositif serait plus coûteux.

A notre sens, ces deux propositions, à défaut d'opérations de grande voirie, impossibles quant à présent à envisager ici et pendant longtemps, amélioreraient très sérieusement la circulation sur la place des Cordeliers.

Si nous en croyons un membre de la Commission de la Ville, cette question de la transformation de la place ne tardera pas à être examinée. Il faut espérer qu'une solution interviendra et donnera satisfaction aux besoins du public.

H. LACROIX, architecte.

## NOS TRAMWAYS

### La ligne Lyon-Sainte-Colombe.

La Commission municipale des tramways, en déposant son rapport sur la ligne de Sainte-Colombe, semble s'être inspirée de considérations tout à fait étrangères aux intérêts du public, qu'elle devrait défendre : les mesures proposées par elle, réduction de la longueur des trains et assimilation des nouveaux tarifs à ceux du réseau urbain, auraient pour résultat immédiat, si malheureusement elles étaient adoptées, de réduire dans de sérieuses proportions le nombre de places offertes aux voyageurs de la ligne.

Il est facile de comprendre qu'une ligne de grande banlieue comme celle-ci ne peut être exploitée de la même façon que celles de la ville. Comme on ne peut, sans difficulté et même sans danger, augmenter beaucoup la fréquence des départs sur une ligne à long parcours et à grande vitesse, toute réduction dans la longueur des trains entraîne une diminution du nombre des places au détriment des voyageurs : cette réglementation s'explique d'autant moins, dans le cas actuel, que les trains circuleront sur des quais larges et rectilignes, où les craintes d'encombrement sont réduites ; d'ailleurs, à Marseille et à Saint-Etienne, on voit des trains de quatre voitures, et ceci dans des rues étroites, même pour les services urbains.

\*\*

Nous nous expliquons encore moins la seconde demande : l'unification des tarifs laissera envahir les trains de la nouvelle ligne par les voyageurs des faubourgs qui ont l'avantage de jouir de départs très fréquents : aux heures d'affluence, les voitures seront au complet et les voyageurs à long parcours devront attendre longtemps le train suivant, leurs places étant prises par des personnes allant à Perrache ou la Mulatière, qui avient cependant un départ trois minutes plus tard. Les voitures de Pont-de-Chéruy et de Montluel seraient souvent inabordables, si l'on n'y avait pas fixé à 15 centimes le minimum de perception : ce serait pire encore pour le nouveau service qui, desservant deux villes de 15 à 30.000 âmes, aura encore plus de trafic. Il est donc indispensable que, au départ de Lyon, les voitures pour Givors ou Vienne soient réservées aux voyageurs au delà d'Oullins, c'est-à-dire que le minimum de perception soit au moins de 20 centimes en 2<sup>e</sup> classe : c'est la seule façon de permettre aux intéressés de profiter de la ligne qui leur est destinée.

Nous espérons que le Conseil municipal, mieux inspiré que la Commission, repoussera ces mesures qui, sous le fallacieux prétexte d'unification de règlements et de tarifs, seraient nuisibles aux voyageurs et qu'il sauvegardera ainsi l'intérêt, du public.

Antoine PALLIÈRE,

Ingénieur des arts et manufactures.

## L'ŒUVRE

### de la Société Académique d'Architecture de Lyon.

C'est avec la plus vive satisfaction que nous avons appris la reconnaissance comme établissement d'utilité publique de la Société Académique d'Architecture de Lyon, dont nous publions le décret d'autre part.

Cette nouvelle sera accueillie avec joie dans tout le monde du bâtiment, où la Société Académique s'est acquis de nombreux titres de gratitude par le rôle social prépondérant auquel elle s'est vouée depuis de nombreuses années.

Ce rôle, elle sera maintenant à même d'en élargir encore l'action, grâce à la possibilité, que lui donne le décret, de recueillir des legs et de se constituer un patrimoine.

Jusqu'ici, avec des ressources limitées, elle parvenait déjà à faire beaucoup de bien : le champ pourra maintenant s'ouvrir large devant elle, quand les libéralités de généreux philanthropes l'auront dotée des moyens pécuniaires de réaliser de plus vastes projets.

Seule jusqu'ici, parmi les Sociétés d'architectes, la Société Centrale avait été reconnue d'utilité publique ; il était juste que la plus ancienne d'entre elles soit l'objet d'une semblable mesure.

Il semblerait presque superflu, tant ils sont connus des lecteurs de cette publication, de mettre sous leurs yeux les états de service de la Société Académique : et, cependant, c'est presque un chapitre de notre histoire locale qui mérite d'être retracé au moment où un événement d'une si haute importance pour elle vient consacrer son œuvre.

\*\*

Fondée en 1830, la Société Académique avait eu ses statuts approuvés par le Préfet du Rhône le 6 mai de cette même année ; ils furent modifiés en 1865, puis à nouveau en 1885 ; ces derniers, approuvés le 24 octobre 1885, et encore en vigueur à l'heure actuelle, auront à être mis maintenant d'accord avec sa nouvelle forme.

Le titre de membre de la Société Académique a toujours été très recherché et justement apprécié, car ne sont admis que les architectes dont l'honorabilité est absolument incontestable et qui ont fait preuve de connaissances professionnelles et artistiques dans les travaux qu'ils ont fait exécuter.

Le but serait déjà très louable s'il tendait seulement à grouper des hommes ayant même culture et mêmes aspirations ; mais un idéal plus élevé les a amenés à ne pas se borner à se prêter l'appui nécessaire pour la défense de leurs intérêts professionnels et à veiller à la dignité de la profession d'architecte : ils ont dès le début encouragé les études et les recherches pouvant contribuer aux progrès de l'architecture et des sciences qui s'y rattachent, et institué des concours destinés à récompenser et à encourager, soit les jeunes architectes, soit des dessinateurs.

Les *Annales* qui sont publiées depuis 1865, tous les deux ans, attestent la variété des questions faisant l'objet des travaux de la Société.

L'autorité qui s'attache à ses avis a été maintes fois consacrée par la Municipalité, qui désigne toujours des membres de cette Association pour toutes les Commissions ayant quelques rapports avec le bâtiment ou avec l'art, telles que : Commission du règlement de voirie, Commission de la série de prix, Commission du Vieux-Lyon, tracé de nouvelles artères, Jury de l'École des Beaux-Arts, Jury des concours d'habitations à bon marché, établissement du programme de concours de façades, etc.

Mais ce qui donne à la Société Académique son véritable caractère, c'est l'application qu'elle a su réaliser du groupement de l'élite professionnelle du bâtiment au rôle social dérivant des idées philanthropiques modernes.

Le cadre de ses concours s'est successivement élargi : architecture, archéologie, art décoratif, concours entre élèves des Ecoles municipales de dessin, concours entre les élèves de l'Enseignement professionnel, concours d'art appliqué à l'industrie, sont dotés de prix et de récompenses en espèces qui, chaque année, deviennent plus nombreux.

En 1892, non contente d'encourager la jeunesse par tous les moyens en son pouvoir, la Société Académique d'Architecture crut de son devoir d'encourager aussi les bons ouvriers. Sur l'initiative d'un de ses membres, M. Claudius Porte, elle a créé des récompenses pour les ouvriers et contremaîtres du bâtiment qui se sont signalés par de longs et loyaux services chez le même patron. Les médailles distribuées par la Société sont des plus recherchées par les ouvriers, qui les considèrent comme une sanction de leur valeur et de leur honorabilité. M. Porte, dont la robuste vieillesse est entourée de la sympathique affection de ses collègues et amis, s'est ainsi acquis la reconnaissance des lauréats dont il avait, durant sa longue carrière, apprécié les mérites sur les chantiers.

Plus tard, la Société signala elle-même à l'Administration préfectorale les ouvriers jugés dignes de la médaille d'Etat.

En 1905, elle instituait des médailles destinées aux ouvriers qui, bien que jeunes, s'étaient signalés par leur valeur professionnelle.

S'il est une profession dans laquelle soit nécessaire la collaboration d'ouvriers connaissant bien leur métier, c'est bien dans le bâtiment : là, peut-être plus qu'ailleurs, devait se faire sentir la crise de l'apprentissage dont souffre notre époque. M. Laurent Cahuzac s'est fait l'apôtre de la rénovation de l'apprentissage, et, sous son impulsion, des concours entre apprentis du bâtiment prirent chaque année un plus large développement. A l'heure actuelle, toutes les corporations y participent, et le nombre considérable de concurrents travaillant dans les ateliers prouve l'intérêt capital qu'il y avait à relever le niveau de l'instruction professionnelle et la haute portée sociale de l'œuvre de la Société.

\*  
\*\*

Maintenant que la Société Académique d'Architecture est dotée de la personnalité civile, elle recevra sans nul doute des legs qui lui permettront d'étendre ses bienfaits.

Pour notre part, nous serons heureux si, en appelant par ce résumé l'attention de nos lecteurs sur l'œuvre jusqu'ici accomplie, nous contribuons à l'aider à multiplier ses concours et à accroître ses libéralités.

Nous ne pouvons songer à nommer ici tous ceux qui ont participé à sa tâche, mais nous devons, pour être aussi complet que possible, citer ceux qui, depuis sa fondation, ont été appelés à la présidence et ont ainsi plus directement contribué au développement de son action :

1830, M. P. Denare. — 1841-42, M. L.-P. Baltard. — 1843-46, M. A.-M. Chenavard. — 1847-48, M. Dardel. — 1849-50, M. A.-M. Chenavard. — 1851-52, M. E. Hotelard. — 1853-54, M. A.-M. Chenavard. — 1855-56, M. C.-A. Benoit. — 1857-58, M. A.-M. Chenavard. — 1859-60, M. T. Desjardins. — 1861-62, M. A.-M. Savoye. — 1863-64, M. T. Desjardins. — 1865-66, M. A.-M. Savoye. — 1867-68, M. J.-P. Bissuel. — 1869-70, M. A.-M. Savoye. — 1871-72, M. A.-G. Louvier. — 1873-74, M. T. Desjardins. — 1875-76, M. A.-G. Louvier. — 1877-78, M. Bresson. — 1879-80, M. A. Hirsch. — 1881-82, M. C. Echernier. — 1883-84, M. A.-G. Louvier. — 1885-86, M. Bresson. — 1887-88, M. C. Echernier. — 1889-90, M. E. Journoud. — 1891-92, M. E. Journoud. — 1893-94, M. G. André. — 1895-96, M. Pascalon. — 1897-98, M. A. Hirsch. — 1899-1900, M. E. Bissuel. — 1901-2, M. G. George. — 1903-4, M. P. Desjardins. — 1905-6, M. C. Roux-Meulien. — 1907-8, M. Cl. Porte. — 1909-10, M. L. Cahuzac. — 1911-12, M. L. Rogniat. — 1913-14, M. A. Chomel.

Nous devons également rappeler, pour rendre à chacun ce qui lui est dû, que les démarches qui viennent d'aboutir à cet

heureux résultat ont été entreprises pendant le précédent exercice, en avril 1911 ; le bureau était alors constitué par MM. L. Rogniat, président ; Fr. Giroud, vice-président ; Paul Porte, secrétaire général ; Marc Desplagnes, trésorier ; G. Mortamet, archiviste. C'est à leur inlassable persévérance et à celle du bureau actuel que la Société est redevable de sa reconnaissance d'utilité publique.

Henri SOULU.

## CONCOURS

### VILLE DE PARIS

#### SALON D'HONNEUR POUR L'EXPOSITION DE LYON

Sur la proposition de M. Dausset, le Conseil municipal de Paris vient de décider, en vue de l'Exposition de Lyon, de 1914, d'organiser un concours pour exécuter complètement le mobilier et la décoration du cabinet du Président du Conseil municipal (meubles, tentures, cheminée, objets d'art, etc.), sans plagiat ni pastiches des styles passés. L'œuvre primée pourrait constituer le salon d'honneur de la Ville de Paris à l'Exposition de Lyon.

Les dépenses d'exécution devront être limitées à 75.000 fr.

Un crédit de 5.000 francs a été voté pour primes à allouer à la suite du concours. La Ville se réserve le droit de ne pas faire exécuter le projet primé.

### CHAMBÉRY

#### PONTS EN CIMENT ARMÉ

Un concours doit être ouvert pour l'exécution de la construction, entre le pont du Chevril et le premier lacet des Grands-Prés (commune de Tignes) de deux ponts en ciment armé.

Les concurrents qui désirent prendre part à ce concours doivent en adresser la demande, par lettre recommandée, à M. Gotteland, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Chambéry, avant le 20 décembre 1913.

### BEZIERS

#### ABATTOIR

Dans sa séance du 6 décembre, le Conseil municipal de Béziers a décidé de procéder à un concours pour l'établissement des plans et devis d'un nouvel abattoir. Le programme en sera publié prochainement.

## Banquet de l'Union Architecturale

La réunion annuelle de l'Union Architecturale de Lyon groupait une nombreuse assistance, samedi 6 courant, dans les salons Maderni : MM. Chomel, président de la Société Académique, Thoubillon, président du Syndicat des Architectes, Pansu, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, Benoit, délégué de l'Association Provinciale, M. Carrel, l'ami de tout le personnel de l'architecture, et l'Administrateur de la *Construction Lyonnaise* avaient répondu à l'invitation des Jeunes.

M. le président Desvignes faisait aimablement les honneurs, cordialement secondé par les membres de l'Union, MM. Barriquant, Bonnetin, Chanaux, Chazette, Claverolat, Combet, Derieux, Eyraud, Faussemagne, Flahaut, Fort, Gorgin, Heintzelmann, Joly, Lay, Mérot, Paume, Picard, J. Rogniat, Talandier, Tarnaud, Wetterwald, etc. Les lauréats du concours de croquis de l'an passé, M. Issartier, et celui de cette année, M. Labrosse, avaient été également gracieusement conviés. C'est le dessin de ce dernier qui illustrait le menu ; nous avons plaisir à faire connaître, par la reproduction que nous en donnons, le croquis du jeune lauréat.

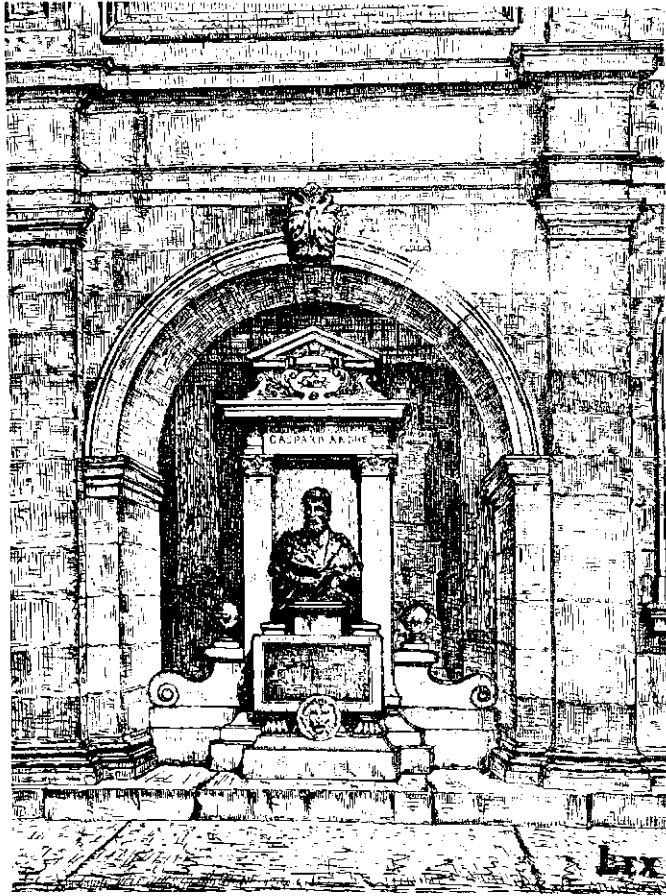
A l'Union Architecturale, les traditions sont jalousement et

respectueusement gardées et, bien que toute solennité soit bannie, le banquet s'est terminé par les toasts suivants, tout comme à une cérémonie officielle :

M. DESVIGNES, PRÉSIDENT DE L'UNION ARCHITECTURALE.

Permettez-moi, Messieurs, de prendre la parole pour vous remercier de l'empressement que vous avez mis à répondre à notre invitation pour la petite fête qui nous réunit ce soir.

Je remercie tout particulièrement M. Chomel, président de la Société Académique d'Architecture, M. Thoubillon, président du Syndicat des Architectes. Ces Messieurs, par leur présence à notre



Concours de croquis de l'Union Architecturale.

Premier prix : M. LABROSSE.

fête, nous témoignent leur sympathie et nous donnent une nouvelle preuve des liens si cordiaux qui unissent nos Sociétés.

Je me félicite également de revoir parmi nous M. Pansu, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs ; sa présence ici est un témoignage des bons sentiments qui existent entre nos deux groupements.

M. Théodore, administrateur de la *Construction Lyonnaise*, qui avec son amabilité habituelle, a accepté notre invitation ; nous sommes très heureux de la présence de cet ami des constructeurs qui sait nous témoigner sa sympathie en toutes circonstances.

Un autre ami des architectes nous a fait également le plaisir d'accepter notre invitation : M. Carrel est aussi un ami des jeunes.

Je dois également rendre hommage aux disparus. Au début de l'année, nous avons perdu un de nos anciens présidents, M. Monot. M. Monot, qui était architecte en chef honoraire de la Ville de Lyon, fut président de l'Union en 1884 ; il était membre honoraire de notre Société depuis plusieurs années.

Au moment de quitter les fonctions que vous m'avez fait l'honneur de me confier, je tiens à remercier les membres du Bureau sortant, et particulièrement M. Bonnetin, qui sut organiser parfaitement notre sortie d'été ; M. Chanaux, qui nous fit des comptes rendus de séance d'une scrupuleuse exactitude et pleins d'humour ; M. Tarnaud, et M. Combet, qui tint les finances de notre Société en ordre parfait, si bien que notre caisse est plus florissante que jamais. Il faut dire que, faute de copie, nous avons été dans la nécessité de renoncer à faire paraître nos *Annales*, qui grevaient toujours considérablement notre budget.

Je souhaite bonne chance au nouveau Bureau, et notre nouveau président Bonnetin saura certainement continuer la tâche que nous nous étions imposée, de donner une impulsion nouvelle à

notre Société, en nous efforçant de rendre les réunions aussi intéressantes que possible, par cela même plus suivies, en organisant des visites de chantiers, et surtout en recueillant dans nos rangs de nouveaux adhérents. Nous sommes heureux de voir venir à nous beaucoup de jeunes, afin de ne pas laisser interrompre le lien qui doit nous unir malgré la différence des âges.

Je suis heureux de constater que notre appel a été entendu, et que beaucoup de jeunes sont venus se joindre à nous ; en deux ans, nous avons enregistré près de vingt-cinq adhésions nouvelles. Je souhaite à tous ceux-là la bienvenue.

Au printemps de cette année, nous avons visité, sous la direction de M. Meysson, les très intéressants travaux de restauration de l'Hôtel de Ville ; puis, sous la direction de notre ami Jean Rogniat, le nouveau Lycée de garçons. Dans ce vaste édifice, nous avons particulièrement admiré le caractère de gaieté que son auteur a cherché à donner, non seulement à l'ensemble, mais aussi à tous les détails ; ce sera un séjour agréable pour nos jeunes potaches. Dimanche dernier, notre ami Wetterwald nous faisait admirer le confortable et le luxe, en même temps que le bon goût artistique de l'hôtel de M. Martin, œuvre de M. de Monclès.

Notre excursion d'été a fort bien réussi. Je pourrais même dire que ce ne fut pas une excursion, mais un voyage, puisque nous sommes allés à Marseille. Nous y avons non seulement admiré ses beaux monuments, mais encore fait la traditionnelle visite du château d'I ; notre ami Tarnaud pourra, du reste, vous communiquer ses impressions sur cette promenade. Nous espérons bien que notre ami Bonnetin, qui excelle dans l'art d'organiser et d'innover, saura nous trouver un lieu d'excursion pour l'année prochaine, qui réunira de nombreux suffrages ; n'a-t-on pas parlé d'aller à Bordeaux ?

Notre concours de croquis, qui, cette année, était doté de quatre médailles données généreusement par la Société Académique et par le Syndicat des Architectes, a eu, lui aussi, un joli succès. Espérons que celui de l'année prochaine réussira encore mieux, car il offre, surtout maintenant, un réel intérêt pour les concurrents.

Je vais rentrer dans le rang, mais j'ai la ferme intention de rester avec vous tout de même et de travailler toujours à la prospérité de notre chère Société.

Messieurs, je lève mon verre à la santé de nos hôtes, à la vôtre à tous, mes chers Amis, et à la prospérité de l'Union.

M. CHOMEL, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE

M. A. Chomel, au nom de la Société Académique d'Architecture, qu'il préside, remercie l'Union Architecturale pour l'aimable pensée qu'elle a eue d'associer son ainée à sa fête ; il lui apporte le salut amical de ses collègues, auxquels il reporte les témoignages de courtoisie dont il est l'objet et qu'il apprécie comme il convient. Il est heureux de dire aux jeunes toute l'affection qu'il a pour l'Union, la fille bien-aimée de la Société Académique, qui, après quatre-vingt-trois ans d'existence, vient d'être reconnue enfin d'utilité publique. Vous êtes, dit-il, de ses entrailles ; vous représentez pour nous, les vieux, ce que nous n'avons plus, la jeunesse ; quand les tempes grisonnent, on se retourne vers ce que l'on a aimé et l'on s'y cramponne. Dans un langage familier et empreint de la plus cordiale bonne humeur, il engage ses auditeurs à pratiquer les belles vertus qui illuminent l'existence et dont toute une pléiade de leurs devanciers leur a donné l'exemple, à voir la vie en beau, comme y portent l'amour de l'art et l'amour des voyages. Il leur souhaite de parcourir les carrières les plus belles et de boire à la coupe des succès. Je lève mon verre, dit-il en terminant, non à votre éternelle jeunesse, mais à votre longue jeunesse. De tout mon cœur, je bois à l'Union.

M. THOUBILLON, PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES ARCHITECTES.

M. Thoubillon s'excuse d'être bien audacieux de parler après son chef de file ; mais il ne peut manquer de saluer, au nom du Syndicat qu'il préside, M. Desvignes, son ami, le président sortant, et le président entrant, M. Bonnetin. Avoir comme président de l'Union le secrétaire du Syndicat, c'est, dit-il, une présomption de voir s'accroître le recrutement pour le Syndicat : c'est que le Syndicat a pour but de soutenir les questions matérielles, qui intéressent tous les architectes ; car si les lauriers sont tentants, il y a aussi un peu de soupe à recueillir pour subvenir à l'existence. C'est ce nécessaire terre-à-terre de toute profession, même la plus artistique, que le Syndicat prend à tâche de défendre. C'est d'ailleurs un rôle que ne craint pas d'aborder l'Association Provinciale qui, elle aussi, sait s'occuper de questions pratiques. Je termine, ajoute M. Thoubillon, en portant de tout mon cœur la santé de votre président, de vous tous, et en buvant à la continuation des succès de l'Union Architecturale.

M. PANSU, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS.

Messieurs, la fonction de Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtiment procure à celui qui la détient le plaisir

de se trouver, dans une circonstance comme celle d'aujourd'hui, au milieu d'une société courtoise et aimable, avec laquelle les membres de notre Syndicat ont des rapports journaliers et entretiennent des relations de franche cordialité.

Aussi, Messieurs, permettez-moi de vous remercier de votre gracieuse invitation et de vous témoigner l'expression des sentiments les plus sincères que je suis chargé de transmettre à votre sympathique président, M. Desvignes, à vos doyens qui viennent vous apporter leurs encouragements, à vous tous, Messieurs, qui vous réunissez pour mieux vous connaître et vous entraider les uns les autres.

Comme nous, vous avez à souffrir des mêmes difficultés que nous rencontrons pour l'exécution des ordres que vous nous transmettez, et si parfois votre tâche est difficile, vous n'ignorez pas que nous faisons tout notre possible pour collaborer avec vous, dans la mesure de nos moyens, à la bonne marche des affaires dont vous avez la direction.

Je puis donc vous affirmer que nous sommes heureux lorsque nous pouvons vous être utiles et que vous nous accordez confiance.

C'est dans cet esprit, Messieurs, que je lève mon verre pour vous souhaiter à tous une carrière de maître dans l'art de construire, que je bois à la santé de votre président, M. Desvignes, à la franche cordialité de nos relations et aux nombreux succès de l'Union Architecturale.

M. THÉODORE, ADMINISTRATEUR DE la *Construction Lyonnaise*.

Je vous remercie, Monsieur le Président, des paroles aimables que vous avez prononcées à l'adresse de la *Construction Lyonnaise* et de moi-même ; c'est, en effet, à titre d'ami, auquel je suis très sensible, que j'ai plaisir à me trouver parmi vous ; j'aimerais aussi pouvoir vous considérer comme des collaborateurs. Vous voulez bien parler des services que peut rendre la *Construction Lyonnaise* à votre profession ; j'en prends acte, sans y insister, ne voulant pas avoir l'air de faire de la réclame ; ce serait d'ailleurs superflu : n'êtes-vous pas tous ses abonnés ? Mais, puisque vous avez exprimé le regret que vos *Annales* aient cessé de paraître, il y aurait un moyen d'y suppléer : ce serait de nous donner vos communications ; ainsi seraient publiés vos travaux ; je ne dis pas que cela y ajouterait de la gloire, mais, pour mon compte, je m'en réjouirais, ce serait pour moi de la besogne toute faite, et de la bonne besogne. Laissez-moi donc espérer votre collaboration et, en attendant, je lève mon verre à la prospérité de votre vaillante Association et aux succès de chacun d'entre vous.

M. CARREL exprime à son tour ses sympathies aux architectes et les assure que de tout son cœur son dévouement leur est acquis.

M. LABROSSE remercie des félicitations qui lui ont été adressées et ajoute que, par son amour de la profession et par son travail, il s'efforcera de se rendre digne des encouragements de l'Union Architecturale.

Un concert fort bien ordonné suivit le banquet : on applaudit tour à tour M. Lacombe, du Grand-Théâtre de Lyon, dont la voix vibrante recueillit les applaudissements les plus mérités ; Mme Deborny, des Grands Concerts, qui détaille avec infiniment de grâce et de finesse les jolis airs de *Manon* et de la *Reine Topaze*, puis M. Louynoël, l'inénarrable comique grime, fait passer de bien joyeux moments où l'hilarité atteint ses extrêmes limites. Une agréable surprise avait été ménagée : M. Sylvani, baryton du Grand-Théâtre, venu en bon camarade, prodigua son beau talent de chanteur expressif et sa voix au timbre généreux dans l'air de *Benvenuto* de Diaz, les *Trois Hussards* de Nadaud, l'*Orgue* et *Hérodias* ; l'enthousiasme des braves et des rappels montra à l'aimable artiste quel rare plaisir il avait procuré à ses auditeurs et combien avaient été appréciées sa verve et la cordialité qu'il avait mise à se faire entendre.

Entre temps avait eu lieu le tirage de la traditionnelle tombola, dont les lots artistiques comblaient d'aise les heureux gagnants.

Pour finir, un spirituel opéra-comique, *Ruse d'amour*, permit à Mme Deborny et à M. Lacombe de recueillir une ample moisson d'applaudissements, dont durent également prendre leur part les organisateurs de cette agréable réunion, toute empreinte de bonne camaraderie et de franche gaieté.

## NÉCROLOGIE

A. HIRSCH, ARCHITECTE EN CHEF HONORAIRE DE LA VILLE.

Abraham HIRSCH, que l'âge retenait depuis longtemps déjà éloigné des réunions confraternelles, a succombé le 11 courant, en son domicile, à Lyon, où il naquit le 19 octobre 1828.

En 1842, il quittait l'école de la Martinière, muni du diplôme, puis passait à notre Ecole des Beaux-Arts, sous Chenavard, en 1847. De cette date à 1870, attaché au cabinet de T. Desjardins, architecte diocésain, il a collaboré à tous ses travaux pendant cette période de vingt-trois années ; entre temps, il obtenait un premier prix au concours ouvert par la Société Académique d'Architecture, en 1854, sur une mairie pour un des arrondissements de Lyon.

Depuis son entrée en fonctions comme architecte en chef de la Ville, le 1<sup>er</sup> janvier 1871, sa compétence et sa notoriété lui valurent d'être successivement désigné pour faire partie de nombreuses institutions : Conseil départemental des bâtiments civils, Conseil d'administration des sapeurs-pompiers, Jury des concours de l'Ecole des Beaux-Arts, Bureau d'administration du Lycée, Conseil d'administration des Hospices civils, etc. Admis à la Société Académique d'Architecture le 3 juillet 1862, il en avait été secrétaire-adjoint, puis secrétaire, ensuite vice-président et enfin président à deux reprises.

Officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, commandeur du Nicham-Itikar, il avait reçu l'honorariat en quittant la direction du service d'architecture de la Ville, en 1898.

Sans parler d'importants aménagements à l'Hôtel de Ville et au Palais des Arts, au Grand-Théâtre et aux Célestins, au Lycée, etc., son œuvre comprend la construction des Facultés de Médecine, de Pharmacie et des Sciences, la Faculté de Droit et des Lettres, l'Hôtel de l'Académie, l'Ecole du Service de Santé militaire, l'Observatoire de Saint-Genis-Laval, divers groupes scolaires, les monuments Raspail, de Jussieu, etc., le temple israélite du quai Tilsitt, et de nombreux travaux particuliers.

Une nombreuse assistance accompagnait à sa dernière demeure M. Hirsch, dont les funérailles ont eu lieu le vendredi 12 décembre, à 2 heures ; on y remarquait un nombre imposant de ses confrères de la Société Académique d'Architecture, dont le président, M. A. Chomel, après la cérémonie funèbre célébrée par le rabbin, prononça sur la tombe le discours suivant :

Messieurs, au nom de la Société Académique d'Architecture de Lyon, je viens dire un suprême adieu à celui qui fut l'un de ses membres les plus dévoués et qui, à deux reprises, fut appelé à la présider.

Son grand âge, l'infirmité dont il a, moralement et physiquement, tant souffert, l'avaient tenu éloigné, pendant ces dernières années, de nos séances mensuelles, mais je puis bien dire que son esprit et son cœur étaient toujours parmi nous. Rien d'important ne se passait dans notre Compagnie sans qu'il ne nous donnât, par des signes tangibles, la marque de son constant intérêt.

Devant cette tombe, je puis affirmer, au nom de tous ses collègues, qu'il a porté, hautement, ce titre d'architecte et qu'il a honoré la profession.

Né à Lyon en 1828, Hirsch poursuivit toute sa carrière dans notre ville. Il n'y a pas eu, dans notre histoire locale, de Lyonnais plus attaché à notre sol. Pendant plus de soixante ans, il s'y est confiné, dans le plus opiniâtre labeur, et toujours pour l'améliorer, pour l'embellir ! Ancien élève de l'école de la Martinière, il en sort diplômé en 1842. Elève de l'Ecole des Beaux-Arts, sous Chenavard, il y remporte tous les succès jusqu'en 1847, et entre, à cette date, chez Tony Desjardins, architecte en chef de la Ville. Il collabore à tous les travaux importants de ce maître, pendant vingt-trois ans, jusqu'en 1870.

En 1871, il est promu lui-même au titre d'architecte en chef, qu'il exerce avec autorité pendant plus de trente ans, donnant la preuve d'un talent personnel mûri par l'expérience. Là, sa tâche fut immense. Elle passe les limites de la compréhension quand on en fait le dénombrement.

Ce n'est pas le moment de le rappeler ici. Pris à l'improviste

par la fatale nouvelle, je serais incapable de la décrire, même partiellement.

Un de nos collègues de la Société Académique sera chargé de rappeler l'œuvre de ce maître, dans une notice biographique qui recevra la publicité voulue.

A cette heure émouvante, je dois me limiter à dire ce que fut l'homme de bien, l'artiste éclairé, le parfait confrère, le président aimé et respecté de notre Compagnie.

Sous un aspect froid, avec cet abord un peu distant qu'il devait sans doute à son long stage dans l'Administration où, derrière chaque porte, s'embusque un solliciteur, Hirsch cachait le cœur le plus affectueux, le plus bienveillant et le plus tendre. Ceux qui en avaient trouvé le chemin aimaient à le proclamer. J'en appelle à tous nos collègues qui ont travaillé sous ses ordres. C'était le vrai patron, sévère, toujours juste, et couvrant ses subordonnés jusqu'au sacrifice de lui-même. Son esprit avisé aimait l'ironie, et sa philosophie n'était pas sans malice. Il fallait savoir déridier ce masque sévère et l'on découvrait l'ami confiant et sûr, sachant dire, et bien dire, ce qu'il avait appris de sa longue fréquentation des hommes.

Admis à la Société Académique d'Architecture le 3 juillet 1862, il en a été le secrétaire adjoint pour 1863-1864, le secrétaire général pour 1867-1868, le vice-président pour 1875-1876, le président pour 1879-1880, et une seconde fois pour 1897-1898.

Là, il se montra ce qu'il était, confiant et bon, présidant avec autorité, mais toujours avec le souci de mettre en valeur ses confrères. Nous nous souviendrons toujours quelle surprise ce fut, pour ceux qui le connaissaient mal, lorsque, à la suite d'un incendie qui avait détruit ses archives, nous le vîmes pleurer d'émotion en remerciant la Société d'avoir voulu les reconstituer en partie en lui donnant la collection de ses *Annales*. Ceux-là mêmes qui furent assidus à nos séances le connurent alors sous son vrai jour : un homme complet accessible à toutes les beautés.

Mais cette vie de praticien ne devait pas suffire à son activité. Sa haute valeur le faisait rechercher partout où il fallait un dévouement éprouvé.

C'est ainsi qu'il fut appelé au Conseil des Bâtiments civils du département du Rhône, au Conseil d'administration des Sapeurs-Pompiers, au Conseil d'administration du Lycée de Lyon, au Conseil d'administration des Hospices civils et à la Direction de l'Antiquaille, à l'Administration de l'Ecole des Beaux-Arts et des Musées de Lyon. Tant de travaux, tant de dévouement devaient appeler un peu d'honneur.

Aux applaudissements de tous ses pairs, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1878 et promu officier en 1894.

Ces distinctions enviabiles entre toutes étaient de tradition dans sa famille. Son frère aîné, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, et son frère cadet, artiste de talent, inspecteur général de l'enseignement du dessin, en furent également honorés.

A la fidèle compagne de ce grand confrère, Madame Hirsch, à ses filles et à ses gendres, et à tous les descendants de cette famille distinguée, j'apporte l'hommage de profonde sympathie de la Société Académique, et, à vous, mon cher Maître, l'adieu ému de ceux que vous avez édifiés par vos talents et vos vertus.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

•

### Décoration des fenêtres de la salle des mariages de la Mairie du VII<sup>e</sup> arrondissement.

L'architecte en chef de la Ville a dressé un projet de cahier des charges en vue de l'exécution, par voie de concours public, des travaux de décoration des cinq fenêtres de la salle des mariages du VII<sup>e</sup> arrondissement.

### Installation de la Justice de paix du 7<sup>e</sup> canton.

Un projet vient d'être dressé par l'architecte en chef de la Ville, pour l'installation de la Justice de paix du 7<sup>e</sup> canton dans l'immeuble communal de la rue de Sèze. Les sept premiers lots (terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ciments, 3.935 fr. 07 ; carrelage, 1.058 fr. 98 ; menuiserie, 3.076 fr. 07 ; serrurerie, 745 fr. 20 ; plomberie et appareils sanitaires, 1.621 fr. 13 ; plâtrerie-peinture, 2.376 fr. 43 ; vitrerie, 156 fr. 42) seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien des bâtiments communaux. Les autres travaux (cloisons en briques émaillées, 2.400 francs ; installations électriques, 550 francs ; mobilier, 5.288 francs) feront l'objet de

concours publics ou restreints, ou de traités de gré à gré, au mieux des intérêts de la Ville. L'ensemble de la dépense, y compris imprévus et honoraires de l'architecte, s'élève à 24.997 fr. 87.

### Bureau de l'Union Architecturale de Lyon.

L'Union Architecturale de Lyon, réunie en Assemblée générale le lundi 1<sup>er</sup> décembre, a constitué comme suit son Bureau pour l'exercice 1914 :

MM. V. BONNETIN, président ; J. ROGNAT, vice-président ; A. CHANAUX, secrétaire ; M. COMBET, trésorier ; J. DERVIEUX, secrétaire adjoint.

L'Union Architecturale se réunira les premiers lundis de chaque mois, à son siège social, Café de l'Univers, place des Jacobins.

### Au concours des Architectes américains.

Le 2 décembre courant a eu lieu le jugement du concours dit des Architectes américains, entre les élèves de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris : on sait que ce concours, fondé par des Américains qui ont passé par cette Ecole, en souvenir de l'accueil qu'ils y ont reçu et en témoignage de reconnaissance pour l'enseignement artistique qui leur a été donné, est doté d'un prix de 1.500 francs. Le jury a été fort sévère : parmi les douze élèves admis à l'épreuve définitive, il en a d'abord éliminé six ; il a ensuite attribué : le prix à M. DELAON, de l'atelier Laloux, qui a déjà été admis à concourir pour le prix de Rome ; le 1<sup>er</sup> accessit, à l'unanimité, à M. Michel ROUX-SPITZ, élève de MM. Huguet et Tony Garnier, et de l'atelier Recoura ; et le 2<sup>e</sup> à M. GRAPIN, de l'atelier Bernier. Le sujet du concours était : *Un Stade pour les Jeux olympiques*. Nous sommes heureux d'adresser nos plus sympathiques félicitations à notre jeune compatriote Roux-Spitz, ainsi qu'à son père, le distingué vice-président de la Société Académique d'Architecture, et de constater en cette nouvelle occasion qu'avec plusieurs de ses camarades de la même promotion, fils d'architectes de notre ville, il affirme une fois de plus la haute valeur de l'enseignement donné à notre Ecole régionale et soutient dignement la solide réputation de l'architecture lyonnaise.

### Salon de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts.

L'inauguration du vingt-septième Salon de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts aura lieu le jeudi 12 février, au Palais municipal du quai de Bondy.

Un article ultérieur précisera la nature de cette cérémonie, en même temps qu'il donnera aux exposants les renseignements utiles au dépôt des œuvres. Pour les règlements, s'adresser au siège social, 24, rue Confort, et chez les encadreurs et marchands de tableaux.

### Nécrologie.

La quatrième victime du grave accident que nous avons relaté dans notre dernier numéro n'a pas survécu à ses blessures. Au moment où nous paraissions, nous apprenions que M. François Tauty venait de succomber : il était âgé de quarante-sept ans. Le monde du bâtiment, où il était très estimé, a témoigné à la veuve et à sa famille les vives sympathies et les regrets que causait ce douloureux événement. *La Construction Lyonnaise* leur exprime ses sincères condoléances.

### Offrez un Onoto.

Pour vos cadeaux de Noël et du Jour de l'an, offrez un ONOTO ou un ONOTO-SAFETY : ce sont les porte-plume réservoir les plus pratiques et les plus élégants. Les modèles unis, riches, argent ou or, de 17 fr. 50 à 200 francs, sont de belles et utiles étrennes. Le fabricant les garantit et réglera gratuitement tout porte-plume qui ne marchera pas parfaitement après usage. — Chez tous les papetiers et bijoutiers.



COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

12 Décembre 1913	DROIT D'ACCISE EN SUS LES 100 Kil	
Cuivre en lingots affiné	190 »	195 »
— en planche rouge	227 50	232 50
— — jaune	200 »	205 »
Etain Banca en lingots	460 »	465 »
— Billiton et détroits en lingots	450 »	455 »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumons	51 50	52 50
— — — — — ouvres tuyaux et feuilles	59 »	60 »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion	54 »	55 »
— — — — — lamme en feuilles Vieille Montagne	72 50	73 50
— — — — — Autres marques	71 50	72 50
Nickel brut pour fonderie	530 »	» »
— — — — — laminé	720 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	225 »	» »
— — — — — lamme	500 »	» »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe	22 50	23 »
Fer à soude T. AO	22 »	22 50
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	25 50	26 50

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 29 novembre au 13 décembre 1913

- Rue *Amiral-Courbet*, 33. Annexe. Propr., M. Cusin, y demeurant. Entrepr., M. Garrigou, grande rue d. Monplaisir, 174.
- Chemin de *Vilhon*, 102. Atelier. Propr., M. Mourier, avenue Berthelot, 253.
- Chemin de *Gerland*, 60. Bâtiment. Propr., Société des Stéarineries et Savonneries de Lyon, y demeurant. Entrepr., M. Clet, chemin de Gerland, 87.
- Chemin de *Saint-Alban à Parilly*. Maison. Propr., M. Fejoz, rue Montesquieu, 27.
- Impasse *Bazat*. Maison. Propr., M. Mourtin, rue Antoine-Lumière, 43. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.
- Impasse *Bazat*. Maison. Propr., M. Vial, rue Arago, 22, à Villeurbanne. Arch., M. M. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.
- Rue *Sainte-Marie*, 38. Maison. Propr., M. Dessague, rue Henri-IV, 5. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

- Rhône.** — 2 décembre. — *Mairie de Lyon.* — Cylindrage à vapeur des chaussées empierrées du 1<sup>er</sup> janvier 1914 au 31 décembre 1918. Montant annuel, 4.000 fr. Soumissionnaires : M. E. Breton, prix du devis. — MM. A. et G. Brun, 36 p. 100. — Adjud., M. François Milamant, 27, place de la Pyramide, à Lyon, 43 p. 100 de rabais.
- Rhône.** — 30 novembre. — *Mairie de Haute-Rivoire.* — Construction d'une école de filles. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonnerie. Montant, 17.968 fr. 54. Adjud., M. Giraud, à Pomeys, 8,25 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 4.363 fr. 06. Adjud., M. Lornage, à Feurs, 4 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 4.401 fr. 62. Adjud., M. Félix, à Bellegarde-en-Forez, 6,05 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Peinture, plâtrerie. Montant, 3.413 fr. 20. Adjud., M. Frénay, à Saint-Laurent-de-Chamousset, 6,35 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 4.768 fr. 50. Adjud. M. Gout, à Saint-Symphorien-sur-Coise, 12,50 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Ferblanterie. Montant, 1.152 fr. 28. Adjud., M. Ailary, à Saint-Symphorien-sur-Coise, 13,75 p. 100 de rabais.
- Rhône.** — 30 novembre. — *Mairie de Saint-Pierre-la-Palud.* — Construction d'un groupe scolaire. Montant, 20.000 fr. — 1<sup>er</sup> lot. Soumissionnaires : MM. A. Pradelle, 1 p. 100. — J.-B. Legros, 1,50 p. 100. — G. Gaillard, 1,90 p. 100. — Adjud., M. Edouard Marleix, à Pollionnay, 2,10 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. P. Chambaud, 3,70 p. 100. — A. Micoud, 4,75 p. 100. — Adjud., M. François Priotière, à Saint-Laurent-de-Chamousset, 15,16 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : Association cooperative des charpentiers, 10 p. 100 d'augmentation. M. J.-F. Grange, 1,06 p. 100. — Adjud., M. Edouard Marleix, à Pollionnay, 6,10 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. M. Béroutiat, 2,05 p. 100. — J.-François Grange, 2,06 p. 100. — L. Berger, 5,25 p. 100. — J.-M. Gray, 5,50 p. 100. — Adjud., M. Antonin Giroux, à Lentilly, 6 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Soumissionnaires : MM. Lambrun, 1 p. 100. — C. Frénay, 5,05 p. 100. — P. Pozzetto, 5,15 p. 100. — Adjud., M. Jacques Pozzetto, à Sain-Bel, 7,30 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Soumissionnaire : M. J.-B. Bégou, 2,15 p. 100. — Adjud., M. Raoul Amiraull (Association « La Moderne »), à Lyon, 6,60 p. 100 de rabais.
- Rhône.** — 9 décembre. — *Mairie de Lyon.* — Service du génie. Travaux d'entretien des bâtiments militaires pendant trois années. 1<sup>re</sup> circonscription — 3<sup>e</sup> lot. Ferronnerie. Montant annuel, 6 000 fr. Adjud., M. Dupont, 59, rue Crillon, à Lyon, 3 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> circonscription. 3<sup>e</sup> lot. Ferronnerie. Montant annuel, 7.300 fr. Soumissionnaire : M. Dupont, 15 p. 100. — Adjud., M. Selva, 101, rue Dunois, à Lyon, 16 p. 100 de rabais.

**Ain.** — 7 décembre. — *Mairie de Saint-Germain-de-Joux.* — Réparations d'entretien de la toiture de l'église. Montant, 2.229 fr. 03. Soumissionnaires : M. Tournier Frédéric, 8 p. 100 d'augmentation. — MM. Tournier Marcel, 5 p. 100. — Mugnier, 7 p. 100. — Duret, 7 p. 100. — Adjud., M. Godet, à Lanerans, 13 p. 100 de rabais.

**Allier.** — 28 novembre. — *Préfecture.* — Entretien des routes nationales. — 1<sup>er</sup> lot. Adjud., M. Picard, à Villeneuve, 23 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Adjud., M. Raquin, à Saint-Menoux, 13 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Adjud., M. Mousset, à Saulcet, 26 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Adjud., M. Pétillat, à Saint-Rémy-en-Rollet, 7 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Adjud., M. Butin, à Gannat, prix du devis. — 6<sup>e</sup> lot. Adjud., M. Deligne, à Avernès, 11 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Adjud., M. Glomont, à Trouget, prix du devis. — 8<sup>e</sup> lot. Adjud., M. Charpy, à Saint-Menoux, 18,05 p. 100 de rabais. — 9<sup>e</sup> lot. Adjud., M. Foudard, à Verneix, 18 p. 100 de rabais. — 10<sup>e</sup> lot. Adjud., M. Raquin, 16 p. 100 de rabais. — 11<sup>e</sup> lot. Adjud., M. Labaye, à Magnet, 10 p. 100 de rabais. — 12<sup>e</sup> lot. Adjud., M. Labaye, 13 p. 100 de rabais. — 13<sup>e</sup> lot. Adjud., M. Lacaria, à Vichy, 1 p. 100 de rabais. — 14<sup>e</sup> lot. Adjud., M. Dubreuil, à Nérès, 7 p. 100 de rabais. — 15<sup>e</sup> lot. Adjud., M. Mouriau, à Aude, 8 p. 100 de rabais. — 16<sup>e</sup> lot. Adjud., M. Joly, à Désertines, 19 p. 100 de rabais. — 17<sup>e</sup> lot. Adjud., M. Dumont, à Villefranche, 6 p. 100 de rabais. — 18<sup>e</sup> lot. Adjud., M. Girard, à Cérilly, 11 p. 10<sup>e</sup> de rabais.

**Bouches-du-Rhône.** — 1<sup>er</sup> décembre. — *Marseille.* — Installation du service téléphonique semi-automatique dans l'hôtel des postes de Marseille. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, carrelage, etc. Soumissionnaires : MM. Dradet et Perrin, prix du devis. — MM. Bonnetoy, 19 p. 100 — Cachet, 12 p. 100. — Christillin et Chaudet, 19,33 p. 100. — Devergnès et Camard, 13 p. 100. — Durand 2 p. 100. — Grada, 11 p. 100. — Lehoux, 19,50 p. 100. — Adjud., M. Bruno-Brun, 7, boulevard du Jardin-Zoologique, à Marseille, 20 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, serrurerie. Soumissionnaires : Le Bâtiment Marseillais, prix du devis. — MM. Delestrade, 1,10 p. 100. — Gemy fils, 3 p. 100. — Honoré, 1 p. 100. — Pégues A. fils, 4 p. 100. — Viillard frères, 1 p. 100. — Adjud., Etablissements Piana, 3, 5 et 7, boulevard Saint-Lambert, à Marseille, 6 p. 100 de rabais.

**Drôme.** — 8 décembre. — *Mairie de Romans.* — Travaux divers. — 1<sup>er</sup> lot. Construction de puits filtrants et collecteur des puits. Montant, 38.800 fr. Adjud., MM. Soly père et fils, à Lyon, 3 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Remplacement de la conduite d'amenée entre Mours et Romans. Montant, 78.000 fr. Non adjugé, minimum de rabais non atteint. — 3<sup>e</sup> lot. Remplacement de la conduite existante, pose de conduites nouvelles et appareils de distribution. Montant, 92.000 fr. Non adjugé, minimum de rabais non atteint. — 4<sup>e</sup> lot. Bassin de natation. Montant, 22.710 fr. Adjud., M. Léonce Molinari, à Romans, 14 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Egouts et réservoirs de chasse. Montant, 31.283 fr. 20. Adjud., Société coopérative ouvrière « L'Entreprise des Travaux publics » à Beziers (Hérault), 12 p. 100 de rabais.

**Gard.** — 30 novembre. — *Mairie de Saint-Martin-de-Valgagues.* — Construction d'un groupe scolaire. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, plâtrerie, terrassements. Montant, 56.507 fr. 80. Non adjugé. — 2<sup>e</sup> lot. Serrurerie, fers à planchers. Montant, 17.843 fr. 36. Adjud., M. Maurice Mayet, à Avignon (Vaucluse), 6 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 4.844 fr. 81. Non adjugé. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie, mobilier scolaire et agrès de gymnastique. Montant, 14.680 fr. 24. Adjud., M. Antonin Chardon, à Saint-Florent-sur-Auzonnet, prix du devis. — 5<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrerie. Montant, 3.309 fr. Non adjugé. — 6<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 2.415 fr. 50. Adjud., M. Charles Nogaret, à Alais, 2 p. 100 de rabais.

**Hautes-Alpes.** — 25 novembre. — *Préfecture.* — Lagne. Construction d'un groupe scolaire à cinq classes. Montant, 72.034 fr. 32. Soumissionnaires : MM. Faure, 8 p. 100. — Spaggiari, 7 p. 100. — Rossetti, 6 p. 100. — Garron, 3 p. 100. — Mars, 2 p. 100. — Adjud., M. Brémont, à Volx (Basses-Alpes), prix du devis.

**Haute-Savoie.** — 4 décembre. — *Mairie de la Roche.* — Travaux communaux. 1<sup>er</sup> lot. Réparations à l'église et au clocher. Montant, 10.500 fr. Adjud., M. Jacques Cerruti, à la Roche, 16 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Construction d'un lavoir public au hameau de Broys. Montant, 2.625 fr. Adjud., M. Victor Bertola, à la Roche, 10 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Ouverture d'une avenue entre la gare de la Roche et la route nationale n° 203, sur 63 mètres. Montant, 4.400 fr. Adjud., M. Victor Bertola, 15 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 7 décembre. — *Mairie du Pin.* — Construction d'une salle de réunions. Montant, 8.300 fr. Adjud., M. Tripiet, à Virieu, 5 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 29 novembre. — *Sous-préfecture de Montbrison.* — Construction d'une maison d'école mixte à Grèzieu-le-Fromental. Montant, 12.965 fr. 67. Adjud., M. François Boudel, à Boisset-les-Montond, 14 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 8 décembre. — *Mairie de Saint-Julien-en-Jarez.* — Construction d'une mairie. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie. Mont., 15.744 fr. 90. Non adjugé. — 2<sup>e</sup> lot. Ciment. Montant, 11.837 fr. 13. Adjud., M. Henri Lepetit, à Saint-Chamond, 13 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente en bois. Montant, 5.337 fr. 88. Non adjugé. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie et parqueterie. Montant, 8.668 fr. 06. Non adjugé. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 14.132 fr. 89. Adjud., M. Marius Bayon, au Chambon-Feugerolles, 13 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 5.804 fr. 27. Adjud., César Alésina, à Saint-Julien-en-Jarez, 7 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie, couverture et appareils sanitaires. Montant, 8.465 fr. 88. Adjud., Coopérative des ouvriers plombiers, zingueurs et couvreurs de Saint-Etienne, 5 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 6 décembre. — *Préfecture.* — Travaux d'entretien intéressant la navigation et la défense des rives de la Saône, pendant les années 1914 à 1918 inclus. — 3<sup>e</sup> lot. De la borne kilométrique 162 au pont

de Fleurville (97 k. 500). Montant annuel, 10.000 fr. Soumissionnaire : M. Semon, 3 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.

**Saône-et-Loire.** — 6 décembre. — *Préfecture.* — Travaux de dragage à la machine à exécuter sur la Saône, pendant les années 1914 à 1918 inclus, du point kilométrique 283 k. 150 (gare d'eau de Gray) au pont de Fleurville (97 k. 500). Montant annuel, 6.000 fr. Adjud., M. Lemoine, à Chagny, prix du devis.

**Savoie.** — 27 novembre. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Construction d'une école de jeunes filles. Montant, 105.624 fr. 76. Soumissionnaires : MM. F. Basso, 18 p. 100. — Fontana, 15 p. 100. — Francescoli, 9 p. 100 — Ramella, 9 p. 100 d'augmentation. — MM. Droguet, 0,70 p. 100. — Gilardi, 3 p. 100. — Adjud., M. Andréo, à Albertville, 8 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Propositions le 25 décembre. — *Mairie de Lyon.* — Concours pour la fourniture et la pose d'appareils sanitaires aux abattoirs de la Mouche. — Les entrepreneurs qui voudraient prendre part à ce concours devront faire parvenir à l'Hôtel de Ville, sous pli cacheté, leurs propositions, au plus tard le 25 décembre. — Renseignements à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail. En outre, tous renseignements utiles pourront être demandés à M. Tony Garnier, architecte, directeur des travaux, 4, place Sathonay, à Lyon.

**Rhône.** — Samedi 10 janvier, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — 1<sup>er</sup> lot. Chemin de grande communication n<sup>os</sup> 2 et 13 bis. Entretien et grosses réparations, pendant six années, à partir de 1914, sur 22.142 mètres, dans le canton de Mornant. Montant, 79.543 fr. 50. A valoir, 15.456 fr. 50. Total, 95.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n<sup>o</sup> 7, de la Demi-Lune à Feurs. Construction d'un égout entre la route nationale n<sup>o</sup> 7 et le passage à niveau de la ligne de Montbrison, sur la commune de Tassin-la Demi-Lune. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 180 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Chemin d'intérêt commun n<sup>o</sup> 23 (embranchement de Létra à Rochecardon). Construction et élargissement sur 730 mètres, entre le chemin d'intérêt commun n<sup>o</sup> 15 et le chemin vicinal ordinaire n<sup>o</sup> 8, de la commune de Saint-Didier-aux-Mont-d'Or. Montant, 20.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — Renseignements à la préfecture.

**Rhône.** — Jeudi 15 janvier, 17 h. — *Mairie de Lyon.* — Concours public pour l'installation d'un chauffage à vapeur à basse pression au groupe scolaire de la rue Boileau. Montant des travaux, 45.564 fr. 40. Cautionnement, 1.200 fr. — Les plans et cahier des charges sont déposés à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à 17 heures. Des plans sont, en outre, à la disposition des entrepreneurs chez M. Cumin, architecte, rue d'Algérie, 19, à Lyon.

**Allier.** — Lundi 5 janvier, 2 h. — *Mairie de Vichy.* — Construction d'une école maternelle rue de Châteaudun. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 17.231 fr. 50. Cautionnement, 800 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, maçonnerie. Montant, 5.641 fr. 50. Cautionnement, 275 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture, plomberie. Montant, 6.090 fr. 30. Cautionnement, 300 fr. 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 5.568 fr. 75. Cautionnement, 275 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 4.434 fr. 70. Cautionnement, 225 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 5.869 fr. 30. A valoir sur l'ensemble, 2.363 fr. 95. — Renseignements à la mairie.

**Bouches-du-Rhône.** — Mardi 30 décembre, 2 h. — *Asile d'aliénés d'Aix-en-Provence.* — Construction d'un réservoir pour l'alimentation en eau potable des différents quartiers de l'asile. — Visa, deux jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet (Direction de l'asile). — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de l'Economat de l'asile à Aix.

**Drôme.** — Dimanche 11 janvier, 11 h. — *Mairie de Châteaudouble.* — Construction d'un cimetière. Montant, 3.598 fr. 79. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la mairie.

**Drôme.** — Lundi 22 décembre, 10 h. — *Mairie de Romans.* — Travaux d'entretien des propriétés communales et des propriétés de l'Hôpital-Hospice, pendant trois ans. — 1<sup>er</sup> Travaux communaux. 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonnerie, chaussées et pavage. Cautionnement, 1.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Cautionnement, 500 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie et charpente. Cautionnement, 500 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Gros fers, serrurerie et quincaillerie. Cautionnement, 500 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Ferblanterie et plomberie. Cautionnement, 500 fr. — 2<sup>e</sup> Hôpital-Hospice. 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonnerie, chaussées, pavage. Cautionnement, 600 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Cautionnement, 600 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie et charpente. Cautionnement, 400 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Gros fers, serrurerie et quincaillerie. Cautionnement, 400 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Ferblanterie et plomberie. Cautionnement, 400 fr. — Visa, trois jours avant l'adjudication, par l'architecte-voyer pour les travaux communaux et par l'architecte de l'Hospice pour les travaux de cet établissement.

**Doubs.** — Lundi 29 décembre, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Grandfontaine (canton de Boussières). Construction du chemin rural de la gare de Montferrand à Grandfontaine, entre le chemin d'intérêt commun n<sup>o</sup> 5 et le passage inférieur de la voie du P.-L.-M. au territoire de Montferrand, sur une longueur de 736 m. 47 (le Service vicinal). Montant, 8.165 fr. 52. Cautionnement, 300 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Ollans. Chemin vicinal ordinaire n<sup>o</sup> 1, d'Ollans à Avilley. Rectification de la partie comprise entre le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 23 et le territoire d'Avilley sur une longueur de 928 m. 20 (le Service vicinal). Montant, 8.829 fr. 88. Cautionnement, 350 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Montrond. Construction du chemin dit « Avenue de la Gare », entre le chemin d'intérêt commun n<sup>o</sup> 2 et la gare sur une longueur

de 348 mètres (le Service vicinal). Montant, 2.324 fr. 60. Cautionnement, 100 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Pirey. Construction d'un dépôt de pompes (M. Bucey, architecte à Besançon). Montant, 3.391 fr. Cautionnement, 110 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Moutthier. Construction d'un cimetière (M. Chavanne, architecte à Pontarlier). Montant, 13.775 fr. 70. Cautionnement, 800 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la préfecture (2<sup>e</sup> division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Drôme.** — Dimanche 4 janvier, 10 h. — *Mairie de Pommerol.* — Construction d'une école mixte au hameau de la Fromagère. Montant, 12.106 fr. 53. A valoir, 1.288 fr. 14. Total, 13.394 fr. 67. Cautionnement, 400 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Delaye, architecte, à la Motte-Chalangeon. — Renseignements à la mairie.

**Haute-Savoie.** — Lundi 5 janvier, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genève.* — Usinens. Reconstruction du groupe scolaire. Montant, 24.160 fr. 10. Cautionnement, 1.200 fr. Les soumissions devront être déposées au plus tard le 3 janvier avant 5 heures du soir. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Greffier, géomètre-architecte, à Annemasse. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Jura.** — Jeudi 8 janvier, 14 h. — *Préfecture.* — Ville de Clairvaux. Reconstruction et extension du réseau d'égouts. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Sattonnet, agent voyer à Clairvaux. Montant, 27.618 fr. 36. A valoir, 5.381 fr. 64. Cautionnement, 1.000 fr. — Les devis des travaux, les pièces des projets et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la préfecture (2<sup>e</sup> division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

**Loire.** — Lundi 29 décembre, 10 h. — *Mairie de Roanne.* — Construction d'une salle pour travaux manuels avec préau à l'annexe de l'école de filles de la rue Marengo. Montant, 4.938 fr. 10. A valoir, 561 fr. 90. Total, 5.500 fr. Cautionnement, 550 fr. — Les soumissions devront parvenir, sous pli recommandé, la veille de l'adjudication, avant 6 heures du soir. — Dépôt des certificats à la mairie, douze jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Dimanche 11 janvier, 2 h. — *Mairie de Saint-Just-en-Chevalet.* — Travaux d'adduction et de distribution d'eau au bourg. Montant, 17.823 fr. 24. Cautionnement, 800 fr. — Renseignements à la mairie.

**Puy-de-Dôme.** — Samedi 27 décembre, 3 h. — *Mairie de Clermont-Ferrand.* — Travaux et fournitures à faire pendant neuf années pour l'entretien, les grosses réparations et les travaux neufs des chemins vicinaux et ruraux de la commune de Clermont-Ferrand. — Chemins vicinaux ordinaires, 20.000 fr. Chemins ruraux, 10.000 fr. Total annuel, 30 000 fr. Cautionnement, 3.000 fr. — On devra se faire inscrire huit jours avant l'adjudication, à la mairie de Clermont. — Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 11 janvier, 1 h. — *Mairie de Marcilly-lès-Buxy.* — Construction d'un préau et de murs de clôture à l'école de filles. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 3.996 fr. 91. Cautionnement, 200 fr. Frais, 120 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, serrurerie. Montant, 102 fr. 24. Cautionnement, 70 fr. Frais, 55 fr. Somme à valoir sur l'ensemble des lots, 467 fr. 39. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Haberlach, architecte à Buxy, auteur du projet. — Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Vendredi 26 décembre, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Chalons-sur-Saône.* — Germagny. Adduction d'eau pour bornes fontaines, lavoir et abreuvoir. 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie. Montant, 7.140 fr. 04. A valoir, 559 fr. 96. Total, 7.700 fr. Cautionnement, 700 fr. Frais, 160 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Canalisation, fontainerie. Montant, 8.394 fr. 93. A valoir, 605 fr. 07. Total, 9.000 fr. Cautionnement, 900 fr. Frais, 180 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Goudard, architecte à Chalons, 44, quai Michelet, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Savoie.** — Samedi 10 janvier, 10 h. — *Préfecture.* — Adjudication de travaux communaux et vicinaux. — I. Alimentation en eau potable du hameau de Servagetta, commune de Saint-Jean-de-Chevelu. Projet dressé par M. Guigues, architecte, à Yenne. Montant du projet, 4.192 fr. 97. Travaux imprévus et honoraires de l'architecte, 307 fr. 03. Total, 4.500 fr. Montant du cautionnement, 150 fr. Frais approximatifs d'adjudication, 250 fr. — II. Chemin vicinal ordinaire n<sup>o</sup> 3. Construction entre le village de Mermoz, commune de Bourget-en-Huile et le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 7 (longueur : 761 mètres). Montant du projet, 7.999 fr. 66. Somme à valoir, 600 fr. 34. Total, 8.600 fr. Montant du cautionnement, 230 fr. Frais approximatifs d'adjudication, 200 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par l'architecte auteur du projet. — Renseignements à la préfecture (2<sup>e</sup> division).

**Vaucluse.** — Dimanche 11 janvier, 2 h. — *Mairie de Jonquières.* — Construction d'une école de filles. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, plâtrerie, charpente. Montant, 28.700 fr. Cautionnement, 1.400 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 4.250 fr. Cautionnement, 400 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 2.100 fr. Cautionnement, 200 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Peinture et vitrerie. Montant, 950 fr. Cautionnement, 80 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Tourtet, architecte du département, auteur du projet, rue Bouquerie, 16, à Avignon. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Tourtet, architecte du département, à Avignon.

## Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

### Relations avec le Littoral.

2<sup>e</sup> Train de nuit extra-rapide desservant quotidiennement la Côte d'Azur, sauf le jeudi, du 15 décembre au 29 avril, ainsi que le jeudi 9 avril, à l'aller, et les jeudis 16 et 23 avril au retour.

**SPECTACLES**

Trajet de Paris à Nice en 14 heures.  
Ce train est composé de grandes voitures à bogies et à intercircularion (1<sup>re</sup> classe), sans supplément; lits complets, lits-salon, sleeping-car, vagon-restaurant, couchettes entre Paris et Toulon ou Nice-Paris.

A l'aller, ce train ne prend de voyageurs qu'à Paris, et seulement pour Marseille et au delà. Au retour, il ne prend de voyageurs que de Vintimille à Marseille inclus et pour Paris seulement.

Nombre de places limité; location d'avance, moyennant 2 francs par place.

Voitures directes: Munich-Vintimille; Genève-Vintimille; Lausanne-Vintimille; Vienne-Marseille, et vice versa.

Couchettes: Genève-Nice; Toulon-Lyon.

Pour plus de renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 60 dans toutes les gares du réseau.

Poursuivant la série de ses publications artistiques, la Compagnie P.-L.-M. vient de faire paraître un remarquable *Atlas Côte d'Azur*, qui continue une collection d'albums similaires destinés à former un admirable ensemble descriptif des régions desservies par le P.-L.-M.

Comme ses devanciers « Savoie-Dauphiné » et « Vallée du Rhône », l'*Atlas Côte d'Azur*, minutieusement documenté, illustré de nombreuses photographies, renferme deux superbes planches hors texte, en couleurs, et une carte très intéressante de la région, également en couleurs.

Il est en vente, au prix de 0 fr. 50, à la gare de Paris-Lyon, dans les bureaux-succursales et bibliothèques des gares du réseau, ou adressé sur demande faite au Service de la publicité, 20, boulevard Diderot, Paris, accompagnée de 0 fr. 60 pour les envois à destination de la France, et de 0 fr. 65 (mandat-poste international) pour ceux à destination de l'étranger.

**GRAND-THÉÂTRE** Ce soir, les *Contes d'Hoffmann*; demain, *Feruaal*. Jeudi, reprise de *la Vie de Bohème*.

**THÉÂTRE DES CÉLESTINS** Tous les soirs à 8 h. 1/2, *Lysistrata*, pièce à grand spectacle.

**HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT** Tous les soirs après une partie concert variée, commence à 9 heures *Gambinette*, la joyeuse opérette, à la musique vive et entraînante. superbes costumes, beaux décors, interprétation de premier ordre avec Marguerite d'Hydra, Dauglard, etc. Prochainement, *Bidoche*, vaudeville militaire. A l'étude, *Ca Krach*, grande revue locale.

**SCALA-THÉÂTRE** Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2 Spectacle de famille le plus intéressant. Vues choisies, actualités mondiales, phonoscènes, films parlants, etc. Orchestre de vingt-cinq musiciens, sous la direction du maestro Ch. Dubourg.

**CINÉMA PATHÉ-GROLÉE** (6, rue Grôle). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2 Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.

**ROYAL-CINÉMA** A l'instar des grands établissements de la capitale, Royal-Cinéma a sa revue, une grande revue cinématographique en trois actes, intitulée « Au bout du Film », avec commère et compère. La première sensationnelle avait lieu devant la plus brillante assistance. C'est en quelque sorte une revue nationale; elle est locale aussi, en nous présentant une série de scènes lyonnaises fort amusantes où chacun trouve un plaisir extrême à revoir lieux et gens qui lui sont familiers.

**CINÉMA-TERREAU** Nous apprenons qu'un nouvel établissement va prochainement ouvrir ses portes. Admirablement situé place des Terreaux, près de la rue d'Algérie, il va donner un regain d'animation et de gaieté à ce coin déjà si vivant. Pour être peu connue, la salle n'en est pas moins une des plus ravissantes de Lyon. Des travaux considérables entrepris depuis plusieurs mois l'ont très heureusement transformée, les dégagements nécessaires ont été pratiqués, les plus artistiques embellissements et le confort le plus moderne ont été apportés à cette magnifique installation.

**LES GENS D'ESPRIT**  
LISENT  
*« le 7<sup>e</sup> Jour »*

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil — 60221

**Victor DUPRÉ**  
*Rue Tronchet, 69, LYON*

**FABRIQUE D'ABAT-JOUR**  
POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS  
*Réparations à prix très réduits*

**VENTE DE STORES**  
ORDINAIRES ET FANTAISIE  
Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré  
Spécialité de stores coutil monture italienne

**ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE**  
*Prix exceptionnels de Bon Marché*  
Boîte rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

*Vient de paraître*

LE  
**MANUEL DE DRESSAGE  
DES CHIENS  
DE POLICE**

**Par Rob. GERSBACH**  
Traduit de l'Allemand par Daniel ELMER  
*Président du Dobermann-Club*

Ce livre, édité par l'Agence Fournier est le plus complet de tous les Manuels de dressage et rendra de grands services aux propriétaires de chiens.

En vente dans les bureaux de l'Agence Fournier, 14, rue Confort, à Lyon, et dans ses succursales, au prix de 3 fr. 50, et par la poste, 4 fr.

**FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION**

**Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.**  
ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres, Chaux, Ciments, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires.

**Peinture & Plâtrerie**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

**Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

**Granits**

**ARCHITECTES, ENTREPRENEURS**, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C<sup>ie</sup>, 6, rue Nouvelle, Paris (IX<sup>e</sup>), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

**Céramique**

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

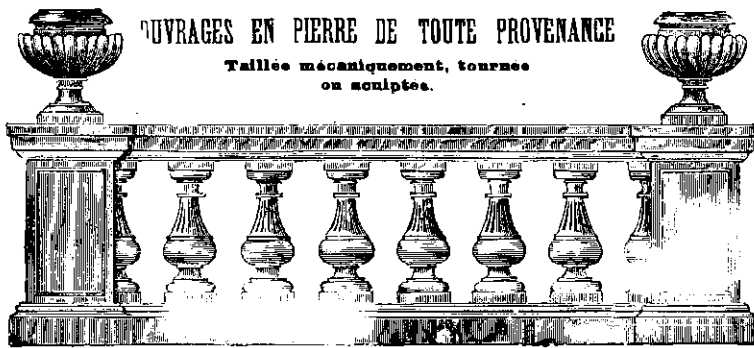
**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGE MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée  
ou sculptée.

Envoi franco de l'Album

## COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot  
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.  
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

## CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION  
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

**L. DROGOZ, Successeur**

LYON — 63, Rue de la Villette — LYON

## LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Procédé DOREL, de Paris

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman) d'après calques  
à l'encre de Chine.

**ACHARD & C<sup>IE</sup>** 3, rue Fénélon — LYON —

Téléph. 37.72

## ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

## Chauffage Central AU GAZ

### CHAUDIÈRE "RAMASSOT"

Brevetée S. G. D. G. (France et Etranger)

La plus haute récompense de la Société technique  
de l'Industrie du Gaz en France

(Congrès du Gaz, Paris 1910)

Médaille d'Or, Exposition de Bruxelles 1910

## J. VISSEAU

87, 88, 89, Quai Pierre-Seize

LYON

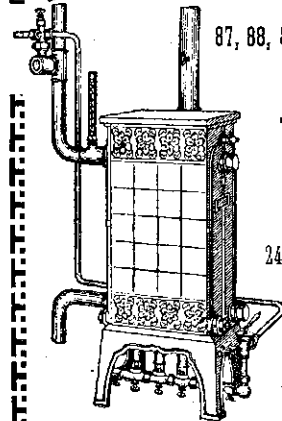
Téléphone : 25.51  
25.52

Maison à PARIS

24, rue des Petites-Ecuries

Téléph. 162.76

Renseignements  
et  
Notices sur demandes



NOMBREUSES RÉFÉRENCES FRANCE & ÉTRANGER

## MODES

à céder cause santé

Excellent fonds très bien

situé à Saint-Etienne

Affaire très sérieuse et très avantageuse

Ecrire : AGENCE FOURNIER, LYON  
N° 543

## Les Célèbres REVÊTEMENTS JOSZ CRÉÉS EN 1885



MARQUE DÉPOSÉE

Métal-émail malléable  
pour murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE  
LAVABLE, DURABLE  
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,  
cuisines, W.-C., vestibules,  
salles machines, cabines na-  
vires et hôpitaux, etc.

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS

Economique sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.

FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-  
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,  
Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et  
Militaires, C<sup>ie</sup> Transatlantiques, Banques, etc.  
100.000 Installations en France

**HORS CONCOURS  
5 GRANDS PRIX  
28 MÉDAILLES OR**

26 Années de Références  
Envoi de Catalogues franco sur demande

16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17

(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)